**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU ZIMBABWE**

*24 janvier-4 février 2022*

*Prononcée par :*

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation zimbabwéenne et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU).

Nous nous réjouissons des mesures législatives et politiques adoptées par le Zimbabwe en vue de mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été formulées lors de son dernier examen en 2016, notamment l’adoption de la loi relative à la violence familiale (Domestic Violence Act) qui criminalise les actes de violence commis à l’encontre des femmes, tels que les tests de virginité forcés et les mutilations génitales féminines.

Le Burkina Faso encourage le Gouvernement zimbabwéen à poursuivre ses efforts en vue de mettre fin aux violences fondées sur le genre qui ont augmenté pendant la pandémie de COVID-19.

Le Burkina Faso recommande au Zimbabwe :

1. de ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
2. de veiller à ce que les lois et pratiques coutumières soient conformes à la Constitution et à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

Le Burkina Faso souhaite au Zimbabwe un examen couronné de succès.

**Je vous remercie.**